

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 06/04/17  
Transmission préfecture le : 06/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc197265-DE-1-1  
Du : 06/04/17  
Délibération exécutoire le : 06/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT****ATTRIBUTION DE 13 SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil général du 18 octobre 2013 relative au Schéma Départemental de l'Eau (SDE) adopté en vue de soutenir les projets des collectivités maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et donnant délégation à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 59 ;

Vu les délibérations de la commune de Davron en date du 3 octobre 2016, de la commune de Mareil-sur-Mauldre en date du 4 avril 2016, de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 26 janvier 2016, de la commune Septeuil en date du 15 septembre 2016, de la communauté de communes du Pays Houdanais en date du 30 mars 2015, du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette en date du 29 novembre 2016, du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château en date du 11 février 2016, du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre en date du 17 octobre 2016, du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally en date du 15 novembre 2016, du syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre en date du 13 octobre 2016 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer des subventions au titre du schéma départemental de l'eau selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires	Opération	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
Commune de Davron	n°1 : réhabilitation de 36 dispositifs d'assainissement non collectif*	577 140	20%	115 428
Commune de Mareil-sur-Mauldre	n°1 : réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue de Chavoie et allée des Roches	331 984	20%	66 397
Commune de Saint-Germain-en-Laye	n°2 : réhabilitation du réseau unitaire rue Saint-Léger	288 431	20%	57 686
	n°3 : réhabilitation du réseau unitaire rues Collignon et des Louviers	855 867	20%	171 173
	n°4 : réhabilitation du réseau unitaire rue Raymond Gréban	443 962	20%	88 792
	n°5 : réhabilitation du réseau unitaire rue d'Alsace	873 456	20%	174 691
Commune de Septeuil	n°1 : Création du réseau d'eaux usées en domaines public et privé route de Saint Corentin et rue de Versailles	221 905	20%	44 381
Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH)	n°11 : réhabilitation (11ème tranche) de 70 dispositifs d'assainissement non collectif*	1 021 933	20%	204 387
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)	n°8: programme d'entretien 2017 de l'Yvette et ses affluents*	36 162	20%	7 232
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Neauphle le Château (SIARNC)	n°3 : réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rue de la Tuilerie à Saulx-Marchais	358 580	20%	71 716
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)	n°3 : programme d'entretien 2017 de la Bièvre et ses affluents*	89 662	20%	17 932

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SMAERG)	n°4 : programme d'entretien 2017 du ru de Gally*	60 000	20%	12 000
Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)	n°3 : programme d'entretien 2017 de la rigole de Châteaufort*	22 165	20%	4 433
<b>TOTAL</b>		<b>5 181 247</b>		<b>1 036 248</b>

(\*) montant de l'opération calculé en TTC compte tenu de la non récupération de la TVA

Prend acte des accords de commencement anticipé des travaux donnés aux communes et syndicats ci-après :

- commune de Davron à compter du 20 mars 2017.
- commune de Saint-Germain-en-Laye à compter du 6 février 2017 pour les travaux de la rue Saint-Léger et à compter du 15 mars 2017 pour les travaux des rues Collignon et des Louviers.
- commune de Septeuil à compter du 30 octobre 2016.
- syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château à compter du 27 février 2017.

Dit que les crédits de paiement des subventions seront imputés au chapitre 204 article 204142 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### ATTRIBUTION DE 13 SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.